



## Valeur d'un recommandé, délais de réponse

...

Par **moizelle**, le **24/06/2009** à **15:59**

Bonjour,

Ma situation :

je suis salariée en CDI de puis 1an et 11 mois dans une entreprise qui possède 2 agences. cette Boîte est en redressement judiciaire. Ils souhaitent fermer l'agence où je me trouve.

J'ai été cherché, hier le recommandé qui m'attendait depuis une semaine. Dedans on me propose un poste similaire dans l'autre agence.

Les points qui me posent problème :

- Cette lettre n'est pas signée du mandataire, a-t-elle une valeur juridique ?
- Il est écrit de répondre dans les plus brefs délais, mais sans aucune indication de dates, ou de délais. Quels le délais légal de réponse ?
- De plus, oralement, mon patron m'avait proposé des conditions particulières pour ce nouveau post (salaires plus élevé....). Elles ne figurent pas sur cette lettre. Comment savoir s'il respectera ses engagements ? (à savoir qu'il les respecte rarement) Puis-je exiger une lettre plus précise sur les conditions de mutation ?
- Notre patron nous a dit que le mandataire pourrait appeler et nous demander oralement une réponse : une réponse orale a-t-elle une valeur ?

Je vous remercie de vos réponses et de votre attention. J'ai peur a tout moment qu'il appel et j'aimerais avoir des réponses avant de me risquer à m'engager.

Merci beaucoup.